

Séance du Mardi 22 février 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Adhérents au conseil de communauté	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	32

L'an deux mille onze et le mardi vingt deux février à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du Conseil à Nogaro sous la présidence de Monsieur Pierre GUICHANNE et sur sa convocation.

Date de la convocation
09 février 2011

Etaient présents : BOURROULLAN : BRAZZALOTTO Michel et FOURCADE Christian, LE HOUGA : GUICHANNE Pierre, DUPRAT Marie-Rose et BRUNO Jean-Pierre, LANNE-SOUBIRAN : IMBERT Yves, LOUBEDAT : SEMPE Bernard et DARZAC Jean-Luc (suppléant de OREJA Daniel), LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MAGNAN : DUCLAVE Jean MANCIET : CAPDEPONT Pierre et FITTE Jean-Jacques, MONGUILHEM : DUCERE Jean et DUPIN Bernard, MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe, MORMES : CARRERE Hervé et SPOERRY Gérard, NOGARO : PUJOL Jean-Pierre, MARTINOT Maryse, et GARET Gilles, PERCHEDE : DELOSTE Lionel, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie et CAPDEVIELLE Patricia, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : FAGET Alain et ARTIGOLE Eric (suppléant de SAINT-GUILHEM Jean-Claude), SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît et BORDES Daniel (suppléant de BUSQUET Philippe), SORBETS : LAMOTHE Laurent et BURGAN Fabrice, TOUJOUSE : WEEVERS Cornélia et TARTAS Jacques, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en sous-préfecture

--

Absents excusés : LANNE-SOUBIRAN : MANAS Francis, LOUBEDAT : OREJA Daniel (remplacé par DARZAC Jean-Luc), MAGNAN : LAFFITTE-DUCLERC Bernard, MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, NOGARO : Christian PEYRET, PERCHEDE : MARIN Alain, SAINT-MARTIN d'ARMAGNAC : SAINT-GUILHEM Jean-Claude (remplacé par Eric ARTIGOLE), SALLES d'ARMAGNAC : BUSQUET Philippe (remplacé par BORDES Daniel).

et publication

23 février 2011

Absents : LAUJUZAN : SENAC Claude et FARBOS Jean-Jacques, LUPPE-VIOLLES : VINCENT Caroline, SION : MITTERRAND Elisabeth et DALES Annie, URGOSSE : COLLAVINO Gérard.

Secrétaire de séance : Anne-Marie SAINT-PE.

OBJET DE LA DELIBERATION : Service Public d'Assainissement Non Collectif, acquisition d'un logiciel et d'une tablette graphique

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Monsieur le Président indique que lors du dernier Conseil Communautaire, la réalisation des futurs contrôles périodiques des installations en régie, a été approuvée. De plus, afin de permettre la réalisation de ce travail par le technicien de la communauté de communes, il est nécessaire que le SPANC se dote d'un logiciel approprié.

Après recherche d'un outil en ce sens, il s'avère que le logiciel « Visiospanc » proposée par la société Mesotech soit le plus approprié aux besoins de notre service. Les tarifs correspondant sont les suivants :

- Logiciel : 2 400 € H.T.
- Formation : 880 € H.T.
- Récupération des données : 1 280 € H.T.

Par ailleurs, la maintenance annuelle du logiciel s'élève à 635 € H.T.

D'autre part, pour permettre une saisie directe sur le terrain, il est nécessaire d'acquérir une tablette graphique. Au regard des éléments de prix recueillis, un budget de 1 200 à 1 300 € H.T. est nécessaire pour un équipement garanti trois ans.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE,

- l'ensemble des acquisitions et des frais correspondants exposés ci-dessus,
- l'inscription de ces dépenses en section d'investissement du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à ces acquisitions.



Pour extrait certifié conforme,
fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Président,

Pierre GUICHANNE.